



Lettre d'information du 27 août 2009 N°LI/ DG/ 3/ 2009

| | |
|-----------------------|---|
| Date | 27 août 2009 |
| Objet | Envoi des dossiers d'inscription au tableau |
| Destinataires | Mesdames et Messieurs les Présidents des conseils départementaux et régionaux |
| Pièces jointes | 2 annexes |

Comme annoncé par lettre d'information du 24 août 2009, vous trouverez ci-joint un spécimen du dossier d'inscription au tableau. Ce dossier sera envoyé par voie postale à tous les infirmiers à partir du 1^{er} septembre prochain.

Pour rappel, il est constitué d'une lettre de la Présidente du Conseil national, d'un formulaire de demande d'inscription, d'une notice indiquant les pièces à produire, et d'une enveloppe non pré-affranchie portant l'adresse de réponse.

Il sera envoyé à l'adresse professionnelle de l'infirmier. Celle-ci est en effet la seule dont nous disposons aujourd'hui. Toutefois, il en résulte inévitablement des risques de retards, voire de non aboutissement, dans l'acheminement des plis jusqu'à leurs destinataires, lorsque ces derniers travaillent en établissement, ce qui est le cas pour une grande majorité de nos confrères et consoeurs.

Or, cette opération, outre son importance décisive pour la naissance effective de notre Ordre, implique pour lui un investissement financier considérable.

Les dossiers destinés aux 513 000 infirmiers totalisent en effet un volume de plus de 2,56 millions de feuilles et d'un million d'enveloppes. Leur impression et leur envoi représentent un coût de 393 887,54 euros.

Nous devons évidemment tout faire pour ne pas avoir à renouveler cette démarche. Il importe donc au plus haut point que ces dossiers parviennent sans faute à tous les infirmiers concernés par cet envoi..

C'est pourquoi nous vous demandons d'informer sans délai les établissements de votre département du démarrage de cette opération, et de les prier d'y apporter le meilleur soutien possible.

Vous trouverez ci-joint une lettre-type à adresser à leurs directeurs pour les informer de la procédure d'inscription. Elle devra être accompagnée de la présentation de l'Ordre au moyen du dossier de presse du 17 juin 2009 qui vous est de nouveau adressé ci-joint.

Elle leur proposera aussi de recevoir, ou faire recevoir, un membre de votre Conseil, pour examiner en tant que de besoin les modalités pratiques de la distribution des plis.

Un tel entretien sera pour vous, dans bien des cas, une excellente occasion de nouer ou de renouer un contact utile à ce niveau.

Nous vous remercions donc de votre diligence et de toute initiative que vous pourrez prendre pour le succès de cette opération capitale.